

# JOURNAL MUNICIPAL

Édition avril 2015 Numéro 03 À NOTER
La prochaine parution du journal municipal est prévue le: 22 mai 2015.

### **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!**

agréable! Lire la suite à la page 19

Nous avons besoin de TOUTE la population pour accueillir les coureurs lors de leur <u>passage à Portneuf de 13h30 à 14h15 le samedi 9 mai prochain</u>. Habillez-vous en habit de sport coloré

et venez faire valloir votre ville! Informations: 418 286-3844 #28 ou www.villedeportneuf.com







Hôtel de ville 297, 1re Avenue, Portneuf, Québec, GOA 2Y0

www.villedeportneuf.com tél. : 418 286-3844 fax : 418 286-4304

courriel: info@villedeportneuf.com
TRAVAUX PUBLICS: 418 808-8084 (urgence)

LOISIRS: 418 286-3844 poste 28 courriel: loisirs@villedeportneuf.com

CENTRE DES LOISIRS : 418 286-6966 SÉCURITÉ PUBLIQUE : 418 520-7471

EN CAS D'URGENCE: : 911



Le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. -Le format Word est requis.

Pour faire paraître une information à but non lucratif, la date de tombée est le jeudi 7 à 12h00 pour l'édition de mai prochain.

# Si vous souhaitez faire paraître une publicité, contactez-nous au: 418 286-3844 poste 21

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB AU WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM





655 B, de l'Église Portneuf (Québec)

G0A 2Z0

Téléphone : 418 286-3532

Télécopieur : 418 286-4977

Note: dans ce document, la forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Page 3

Une voie de choix

Nelson Bédard Maire 418 286-3844 poste 23

maire@villedeportneuf.com

<u>Diane Godin</u> Conseillère, poste #1 418 286-6543 Maire suppléante

Membre du comité culture et embellissement

Représentante à la table de concertation des aînés de Portneuf

Représentante de la ville à l'O.M.H.

dyaneg@globetrotter.net

Karine St-Arnaud Conseillère, poste #2

418 909-9583 Membre du comité consultatif d'urbanisme

Membre du comité culture et embellissement Représentante aux Haltes du Saint-Laurent

karine.starnaud@villedeportneuf.com

Chantale Hamelin Conseillère, poste #3

418 286-6910 Représentante de la ville à la résidence Portneuvienne

Représentante de la ville à la R.R.G.M.R.P.

Représentante au comité de pilotage plan de développement durable

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Joëlle Genois Conseillère, poste #4

418 455-5975 Membre du comité culture et embellissement

Représentante achat local

joelle.genois@villedeportneuf.com

Esther Savard Conseillère, poste #5

418 286-3434 Représentante de la ville auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale nationale et

de Chaudières-Appalaches Représentante achat local Représentante pour le dekhockey

Représentante pour la Coop Santé Portneuf/Saint-Basile

esther.savard@villedeportneuf.com

Bruno Cormier Conseiller, poste #6
418 913-0815 Représentant à la Capsa

bruno.cormier@villedeportneuf.com

### Les responsables municipaux (418 286-3844)

DIRECTION GÉNÉRALE

GREFFE

SERVICE des TRAVAUX PUBLICS

INSPECTION MUNICIPALE

SERVICE des INCENDIES et SÉCURITÉ PUBLIQUE

SERVICE des LOISIRS

Danielle M. Bédard poste 26

France Marcotte poste 24

Denis Dion poste 1

Julie Vallée poste 25

Éric Savard (418 520-7471)

Anaïs Jardon poste 28

CONTRÔLE ANIMALIER
Kathleen Marcotte (1 888 237-4124 paget)
Bibliothèque LE SIGNET
Chantale Hamelin (418 286-6910)

Bibliothèque LA DÉCOUVERTE Johanne Savard (418 286-3509)

- Adoption du procès-verbal du 9 février 2015
- Adoption des comptes à payer : \$259 980.20
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires
- Dépôt de la liste des contributions électorales
- Adoption du règlement créant les nouvelles zones RM-2 et RC-5
- Avis de motion, modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation
- Adoption projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir une aire d'affectation résidentielle
- Avis de motion, modifiant le plan d'urbanisme afin d'intégrer une aire d'affectation extraction secteur Perthuis
- Avis de motion, règlement relatif à la limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf
- Mandat à WSP Canada, préparation plans et devis pour la voie de contournement
- Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissure
- Aide financière au Centre de la petite enfance « La Veilleuse »
- Assistance financière, Fête nationale 2015
- Permanence de Madame Julie Vallée, fonctionnaire désignée
- Engagement d'un pompier volontaire
- Inscription formation, conseiller siège 6
- Signature bail du restaurant
- Nomination d'un représentant à la CAPSA
- Autorisation de passage et autorisation d'occupation d'espace vert, Le cyclo-défi



M. Nelson Bédard, maire de Portneuf

Prochaine séance ordinaire:

le lundi 11 mai 2015 à 19h30

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 9 mars 2015

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PORTNEUF DU : 13 avril 2015



- Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf
- Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
- Dépôt du bordereau de correspondance
- Adoption du procès-verbal du 9 mars 2015
- Adoption des comptes à payer : \$416 887.02
- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
- Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
- Adoption du premier projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'intégrer une aire d'affectation extraction – secteur Perthuis
- Adoption du premier projet de règlement, créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction – secteur Perthuis
- Adoption du second projet de règlement, ajoutant des normes minimales de lotissement
- Adoption règlement relatif à la limite de vitesse sur une partie du Chemin Neuf
- Avis de motion, règlement relatif à la limite de vitesse sur certaines rues de la municipalité
- Avis de motion, règlement sur les usages conditionnels
- Avis de motion, règlement modifiant le coût des demandes de dérogations mineures
- Dérogation mineure, rang de la Chapelle (Simon Parent)
- Dérogation mineure, rue Nelson (Christian Cloutier)
- Mandat IED, installations panneaux électriques à la marina
- Embauche de préposés aux travaux publics

- Engagement membres d'équipe pour le terrain de jeux
- Renouvellement des assurances générales
- Remboursement de fonds
- Achat de sulfate ferrique
- Éclairage de rues actualisation de contrat
- Nomination d'un agent valideur dans le cadre du système SOMAE
- Nomination de représentants au sein de l'OMH de Portneuf
- Nomination d'une représentante à la Mutuelle des municipalités du Québec (retiré)
- Inscription au congrès du service des Incendies
- Adoption du rapport annuel en sécurité incendie
- Signature du contrat de l'horticulteur
- Fermeture du centre des loisirs pour les périodes deux et trois
- Modifications de résolutions
- Appui CPTAQ, monsieur Gilles Bédard et Madame Linda Kingsborough
- Mandat procureur, voie de contournement
- Autorisation de passage, Course « Québec/Montréal »
- Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale
- Achat de terrain, voie de contournement

# **AVIS PUBLICS**

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 11 mai 2015, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 557, Chemin de l'Étang, portant le matricule 9673 93 5781.

La demande de dérogation mineure consiste à déroger à l'article 6.2.4 concernant la marge de recul arrière afin de construire un garage attenant avec une partie habitable au-dessus à une distance de 1.5 mètre de la ligne arrière. L'article 7.2.2.3 du règlement #116 mentionne qu'un garage attenant peut être localisé à plus de 1.5 mètre des lignes latérales ou arrière; toutefois lorsque des pièces habitables sont aménagées au-dessus, il doit respecter la marge de recul arrière prescrite au règlement qui est de 6 mètres.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 24 avril 2015.

France Mareotte

France Marcotte, greffière

Ville de Portneuf MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 9 mars 2015, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115. Le projet de règlement a pour but de modifier la carte des grandes affectations du territoire afin d'agrandir l'aire d'affectation de faible densité située à l'ouest de l'avenue du Parc à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité située à l'est.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2015 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 24 avril 2015.

France Marcotte

France Marcotte, greffière

# **AVIS PUBLICS...suite**

Ville de Portneuf MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2015, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 115. Le projet de règlement a pour but d'ajouter une aire d'affectation « extraction » dans la seigneurie de Perthuis.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2015 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 24 avril 2015.

France Maiestle

France Marcotte, greffière

Ville de Portneuf MRC de Portneuf

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors d'une séance tenue le 13 avril 2015, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement a pour but de permettre l'implantation d'une carrière dans la seigneurie de Perthuis.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mai 2015 à 19 heures 30 minutes dans la salle du conseil située au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 24 avril 2015.

France Maceotte

France Marcotte, greffière

# **AVIS PUBLICS...suite**

VIIIe de Portneuf M.R.C. de Portneuf

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires

### Objet du projet de règlement

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2015, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires» à la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 9 février 2015.

Ce second projet de règlement vise à ajouter des normes minimales de lotissement spécifiques aux maisons unimodulaires. Plus particulièrement, il consiste à modifier le tableau 4.1 contenant les normes minimales de lotissement pour les terrains desservis de façon à y ajouter les maisons unimodulaires. Il vise également à ajouter des définitions de « maison mobile » et de « maison unimodulaire » au chapitre 2 afin de préciser la distinction entre ces deux types d'habitation.

### 2. Demandes de participation à un référendum

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### 3. Identification des zones

Zones visées Zones contiguës

Ra-8 Rb-5, Af/b-2, Rec-4, Ra-7, C-2 Rb-5 Rc-3, I-1, Af/b-2, Ra-8

Le plan permettant d'identifier la zone visée et la zone contiguë peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales de bureau.

### 4. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 1er mai 2015;
- être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

### 5. Personnes Intéressées

Est une personne intéressée d'une zone ou d'un secteur de zone quiconque serait une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire à la date de référence soit le 13 avril 2015.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Suite à la page suivante

# **AVIS PUBLICS...suite et fin**

### 6. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

### 7. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté, au bureau de la municipalité, au 297, 1<sup>re</sup> Avenue à Portneuf, les jours ouvrables et aux heures régulières du bureau.

DONNÉ À PORTNEUF, CE 23° jour d'avril 2015.

France Macestle

France Marcotte, greffière

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DEMANDE DE DÉROGATION

Prenez avis que, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2015, à 19h30, à l'hôtel de ville situé au 297, 1<sup>re</sup> Avenue, Portneuf, aura lieu une assemblée publique pour consultation relativement à une demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 263, 1<sup>re</sup> Avenue, portant le matricule 9873 63 9496.

La demande de dérogation mineure consiste à déroger au règlement de zonage #116 à l'article 6.2.2 relatif à la marge de recul avant et aussi en référence à l'article 21.5.2 relatif à l'agrandissement d'une construction dérogatoire. Le bâtiment est présentement dérogatoire et protégé par droit acquis pour ce qui est de la marge de recul avant 2.34 mètres. L'agrandissement projeté étant le prolongement du mur de façade ce qui ramènera la marge à 2 mètres.

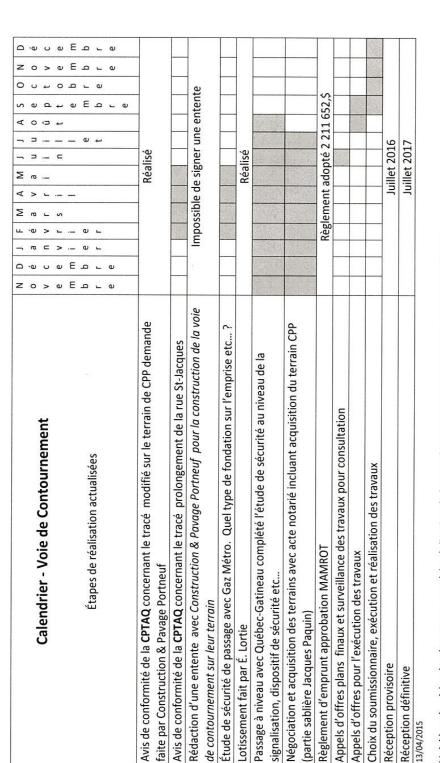
Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Les dossiers de ces demandes sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Ville de Portneuf, ce 24 avril 2015.

France Maceotte

France Marcotte, greffière

# **INFORMATIONS**





Comme vous le constatez, il y a plusieurs intervenants dans le dossier (notamment le chemin de fer) ce qui peut nous occasionner des délais imprévisibles.

La Ville informera régulièrement le comité de citoyens sur l'évolution des travaux.







### Préposés marina de Portneuf

La marina est à la recherche de préposés pour la saison 2015. Nous recherchons des personnes ayant de l'autonomie, de la discipline, disponibles le jour, le soir et les fin de semaine. L'anglais n'est pas obligatoire bien que souhaitable. La marina est ouverte de la mi-mai à la mi-octobre.

### Les tâches à accomplir sont :

- Accueil des membres, visiteurs et leurs embarcations;
- Service d'essence, de pompage;
- Tenue de caisse;
- Nettoyage, lavage des lieux.

Le salaire est de \$11.50 l'heure.

Faites parvenir votre C.V. à l'adresse courriel suivante: ca.marinadeportneuf@gmail.com



### Responsable de la marina de Portneuf

La marina de Portneuf recherche un(e) responsable de la marina pour la saison 2015.

### Les qualités requises sont :

- Sens de l'organisation;
- Capacité à travailler seul;
- Habileté à faire la tenue des livres de comptabilité;
- Habilité à communiquer;
- Habileté manuelles;
- Pouvoir communiquer en anglais préférable mais non essentiel;
- La capacité à utiliser des logiciels tels que la facturation, courriel, traitement de texte, etc.

### Sous la supervision du conseil d'administration, les principales tâches à accomplir sont :

- Exécuter toutes les tâches administratives incluant les entrées aux livres comptables;
- Gérer une équipe de préposés incluant l'horaire de travail, la formation, le suivi des activités;
- Maintenir une liste des tâches à exécuter à la marina:
- Exécuter les réparations mineures aux quais et tout autre équipement de la marina;
- Accueillir les membres et des visiteurs;
- Offrir le service d'essence et de vidange, etc.;
- Effectuer le ménage de la capitainerie;
- Préparer l'ouverture et la fermeture de la marina;
- Recevoir les marchandises.

Le nombre d'heures et la disponibilité requises varient selon la saison. Le salaire est à déterminer.

Faites parvenir votre C.V. à la marina de Portneuf par courriel à l'adresse courriel suivante : ca.marinadeportneuf@gmail.com



Par Marie-Noëlle Juneau, chargée de projet, FQPPN

L'estuaire d'eau douce à saumâtre du fleuve Saint-Laurent abrite une flore d'exception. Cette flore, qui évolue dans une zone où s'effectue la transition entre les eaux salées du golfe et les eaux douces du fleuve, est de plus soumise au rythme des marées.

Certaines de ces plantes sont dites endémiques, c'est-à-dire que leur répartition se limite à cette seule région géographique. Vous ne les trouverez donc nulle part ailleurs dans le monde! Parce qu'elles sont peu fréquentes ou peu abondantes, la survie de certaines de ces espèces est précaire. C'est le cas de 17 espèces présentes sur le littoral de cette portion du Saint-Laurent, dont quatre ont été légalement désignées menacées ou vulnérables au Québec. Il s'agit de la gentiane de Victorin, de la cicutaire de Victorin, de la vergerette de Provancher et de l'ériocaulon de Parker. Étant endémiques à l'estuaire du Saint-Laurent, les deux premières sont également inscrites sur la liste des espèces en péril au Canada, la gentiane comme étant menacée et la cicutaire, préoccupante. C'est ainsi que les gouvernements fédéral et provincial se sont dotés de lois visant la protection des espèces en situation précaire, soit la Loi sur les espèces en péril (LEP) au Canada et la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec.

Dans le but d'assurer la pérennité de ces espèces floristiques, diverses stratégies de conservation ont été mises en place. Pour chaque espèce inscrite à la LEP comme étant menacée, un *Programme de rétablissement* est réalisé. Pour les espèces inscrites comme étant préoccupantes, un plan de gestion est élaboré pour éviter qu'elles ne deviennent encore plus précaires. Pour les espèces concernées par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec, ou un *Plan de conservation* est élaboré. Ces documents présentent des stratégies d'intervention ayant pour but d'assurer la sauvegarde des espèces ciblées dans l'ensemble de leur aire de répartition en visant plusieurs mesures, dont la protection de leur habitat.

Sur le terrain, l'application des stratégies d'intervention se fait par des intervenants en conservation que les gouvernements peuvent en partie supporter par le biais de programmes d'aide financière. C'est ainsi que la protection des habitats des espèces en situation précaire peut se faire par l'acquisition de terres privées dont le potentiel pour la préservation de la nature est élevé ou encore par un appui aux organismes de conservation dans leur démarche de sensibilisation du public et notamment des propriétaires et des intervenants locaux ou nationaux. Afin d'assurer une vigilance à l'échelle municipale, la participation des municipalités à la gestion des habitats floristiques reconnus par la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables au Québec est aussi encouragée. Enfin, l'acquisition de connaissances est également essentielle afin d'assurer une gestion saine et efficace des espèces et surtout de leur habitat.

La conservation des espèces floristiques en situation précaire ou le rétablissement de leurs populations dépendent largement de l'engagement d'un grand nombre d'intervenants. Soyez des nôtres et participez à la protection des espèces floristiques de l'estuaire d'eau douce et de leurs habitats en limitant votre empreinte sur les habitats riverains du Saint-Laurent!



r la protection patrimoine naturel

La FQPPN est un organisme sans but lucratif qui a pour mission la conservation du patrimoine naturel Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de : This project was undertaken with the financial support of:



Environnement Canada Environment Canada



# Forêt nourricière de Portneuf

### Soirée d'information

Imaginez un espace public de détente où l'on peut cueillir et manger des fruits et légumes frais gratuitement du printemps à l'automne au secteur Nord.

Vous avez sûrement déjà vu des reportages ou des articles sur le concept de la forêt nourricière. Vous savez peut-être que l'an dernier la

municipalité de Saint-Ubalde a initié un projet d'implantation d'une forêt nourricière municipale.

### Mais qu'est-ce une forêt nourricière?

Une forêt nourricière est une forêt implantée pour imiter l'écosystème d'une forêt naturelle mais avec des plantes comestibles. Imaginez une forêt faite d'arbres à noix, d'arbres et arbustes fruitiers, de légumes vivaces, de fleurs et plantes médicinales et bien plus.

### Pour qui? Par qui? Quand? Où?

Par les citoyens, pour les citoyens, ce projet VOUS APPARTIENT!

Nous serions ravis de vous compter parmi les participants au projet. Venez en apprendre plus sur les forêts nourricières - emmenez vos enfants - multipliez vos plants et contribuez directement à la création de cet espace public unique.

Avec l'idée de commencer à préparer le terrain ce printemps et d'avoir le plus grand nombre de citoyens impliqués dans le projet, nous vous invitons à venir à une

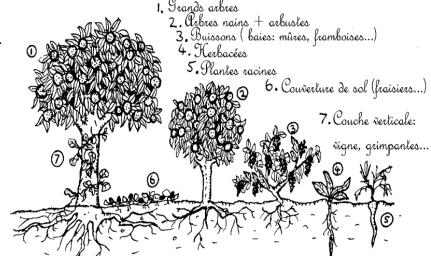
soirée d'informations pour en savoir plus.

# SOIRÉE D'INFORMATION: le mardi le 5 mai à 19h00 (lieu à confirmer selon le nombre de participants).

Pour confirmer votre présence ou pour plus d'information:

foretfruitsportneuf@gmail.com

418 286-4183





### Collecte des herbes et feuilles du printemps

# AVIS IMPORTANT : TOUS LES SACS DE PLASTIQUE SONT INTERDITS

Tel qu'indiqué dans le calendrier des collectes, il y aura une collecte de feuilles ce printemps.

RAPPEL : Il est **interdit** d'utiliser les sacs de plastique de couleur ou transparents, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

### Seuls les contenants suivants sont acceptés pour la collecte des feuilles :

- Bac brun (retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques dès le début mai);
- Sacs de papier conçus spécialement pour les résidus verts (de marque Sac au sol, Cascades, ou autres marques);
- Boîtes de carton non ciré.

### **IMPORTANT:**

Toutes les feuilles disposées dans des sacs de plastique et déposées en bordure de rue ne seront pas ramassées.

**Note :** Les feuilles recueillies dans des sacs de plastique peuvent être apportées aux écocentres de Neuville, de Saint-Raymond, de Saint-Ubalde, de Rivière-à-Pierre ou de Saint-Alban. Une fois sur place, les sacs devront être vidés à l'endroit prévu à cet effet.

Pour connaître la date de cette collecte, consultez le calendrier de collecte de votre municipalité sur <a href="https://www.laregieverte.ca">www.laregieverte.ca</a>.

### Collecte de monstres (Objets volumineux) - LE JEUDI 21 mai 2015

Les matières acceptées sont: vieux meubles, divans, tables, appareils ménagers\*, bouts de fer, fournaises, réservoirs ainsi que les branches d'arbres, attachées et coupées en longueur d'environ quatre pieds, morceaux de tourbe, etc.

Attention! \*Les réfrigérateurs et congélateurs ne sont pas acceptés lors des collectes. Les pneus ne sont pas acceptés également.

### **RRGMRP**

2, rue Saint-Pierre, Pont-Rouge (Québec) G3H 1W1

Téléphone: 418 873-5280 Sans frais: 1 877 873-5280







### À la Maison des Générations de

**Cap-Santé,** le 20 mars dernier, avait lieu le gala de remise des bourses **Mérite** et Implic'Action.

Cette activité était organisée par le bureau du député Michel Matte en collaboration avec le

Comité Jeunesse Portneuf. Douze jeunes de la région ont été honorés pour leur persévérance dans leur parcours scolaire ainsi que leur implication dans la communauté. M. Matte a remis 3000.00\$ en bourses.



Trois jeunes de Portneuf ont été choisis parmi 40 candidats des trois écoles secondaires de la MRC. Il s'agit de Marie Chalifour (persévérance scolaire), Alexis Langlois (Implic'Action) et Amy-Ruth Paquette (Implic'Action).

### NOUVEAU – Jeux de cartes

Nous souhaitons vous informer que des jeux de cartes avec photos de la ville de Portneuf sont disponibles à nos bureaux administratifs au coût de 8.00\$ pour un et 2 pour 15.00\$.



### RAPPEL—BÉBÉS 2014

Votre famille s'est agrandie **durant l'année 2014** suite à la venue d'un nouveau-né et vous désirez présenter votre enfant à la population de Portneuf. Faites-nous parvenir une photo en <u>format .jpg</u> en nous donnant les informations suivantes :

Nom de l'enfant :	Date de naissance :
Nom du père :	Nom de la mère :

La bibliothèque le Signet, secteur sud, école La Riveraine, 105, rue des Écoliers, Portneuf



La bibliothèque est ouverte tous les mercredis de 19h00 à 20h30.

La bibliothèque la Découverte, secteur nord, Carrefour municipal, 500, rue Notre-Dame, Portneuf

Heures d'ouverture : mardi 18h30 à 20h00, mercredi 13h30 à15h00, jeudi 18h30 à 20h00

### URGENT URGENT URGENT

**2 POSTES DISPONIBLES**: LES MERCREDIS PM ET LES JEUDIS (AUX 15 JOURS)

SI VOUS SOUHAITEZ CONTINUER À RECEVOIR LE SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE, LE BÉNÉVOLAT EST ESSENTIEL. VOUS AVEZ DU TEMPS À DONNER ET VOUS ÊTES HABILE EN INFORMATIQUE. S.V.P. DONNEZ VOTRE NOM POUR FAIRE PARTIE D'UNE BELLE ÉQUIPE! TÉLÉPHONEZ-MOI AU 418 286-3509 (Johanne Savard).

AUTEUR	TITRE
Chattam Maxime	Que ta volonté soit faite
Patterson James	Le sang de mon ennemi
Olsen Jussi Adler	L'effet papillon
Brouillet Chrystine	La mort mène le bal
Bergeron Claire	Une justice à la dérive
Cussler Clive	Le royaume du mustang
Gougeon Richard	L'épicerie Sansoucy
	Tome 1 :Le p'tit bonheur Tome 2 : Les châteaux de cartes
Jalbert Laurence	À la vie à la mer
King Stephen	Mr Mercedes
Stevens Chevy	Cette nuit-là
Robert Jocelyne	Mensonge d'enfance
Lévy Marc	Elle et lui
Landry Maxime	Journal d'un disparu
Laberge Rosette	Un voisinage comme les autres
	Tome 3 : un automne sucré salé

# Horaire des messes à nos églises en 2015



### Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (sud) à 16h00 :

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois

Notre-Dame-du-Très-Saint-Rosaire (nord) à 16h00 : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> samedis du mois

### Bienvenue à tous!

Lors d'un mois à cinq samedis, les messes auront lieu en alternance au sud et au nord. Pour plus d'informations, le feuillet paroissial est disponible à l'église à l'heure des messes, à la pharmacie Jacques et Marcotte, au dépanneur «Le petit épicier», à l'Intermarché Marcotte et aux deux bureaux de poste aux heures d'ouverture.



### **Église Anglicane St. John the Evangelist**—Portneuf

Eucharistie en français par le Révérend Michel Royer:  $1^{\rm er}$  et  $3^{\rm e}$  dimanches du mois à 10h30

English services by Canon Graham Jackson: 2<sup>nd</sup> Sunday of the month at 10:30 am from Easter to Christmas

Bienvenue à toutes et à tous



95, 1<sup>re</sup> Avenue Est, ville de Portneuf Info : 418 286-3332

\*Pour plus de détails consultez notre bulletin paroissial disponible à notre chapelle et aux deux bureaux de poste de Portneuf.

### **BAZAR ANNUEL**



C'est le dimanche 31 mai prochain qu'aura lieu la vente annuelle au profit de notre église à la salle des Chevaliers de Colomb de Portneuf. Elle se déroulera de 10h00 à 16h00.

Toute personne intéressée à nous donner des items est la bienvenue.

Il suffit de venir les porter avant ou après les messes du dimanche ou de nous contacter au 418 286-3332.

Il vous sera aussi possible de nous laisser vos items la veille du bazar à la salle des Chevaliers de Colomb de Portneuf.

Sylvain Laperrière-Sheridan paroisse St. John the Evangelist, Portneuf

Une voie de choix Page 18

# La société canadienne du cancer vous dit : MERCI!

Je tiens à remercier sincèrement toute la population de Portneuf pour leur grande générosité pour la vente de la jonquille 2015 et ainsi supporter sa mission de recherche sur le cancer.

Le montant amassé est de :

\$1 315.00

Je veux remercier la pharmacie
Jacques et Marcotte, de même que
l'inter marché Marcotte de nous
avoir permis d'installer des points de
collecte.

Je veux aussi remercier Madame
Odette Demers pour son support ainsi que tous les bénévoles qui s'impliquent année après année.

Danièle Thibodeau responsable



Société canadienne du cancer



Nous tenons à informer nos membres du départ à la retraite de notre dévouée collègue, Madame Marjolaine Linteau, conseillère Service aux membres.



Par la présente, nous souhaitons souligner ses 37 années de loyaux services à la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf et lui témoigner toute notre gratitude. L'expertise qu'elle a su développer et offrir tout au long de sa carrière fut grandement appréciée. Tout au long de sa carrière, Mme Linteau a principalement oeuvré à notre centre de services de Portneuf.

Nous lui souhaitons une très belle retraite!





oopérer pour créer l'avenir



### Retour sur la soirée hommage aux bénévoles du 20 février 2015

La soirée hommage aux bénévoles qui a eu lieu le 20 février dernier au Carrefour municipal à Portneuf s'est déroulée dans une ambiance franchement agréable! En effet, plus d'une centaine de bénévoles faisant partie d'une trentaine de comités ou d'organisations étaient des nôtres.

Pour le conseil municipal de la ville de Portneuf, cette soirée est une occasion unique de remercier, bien que très humblement et comparativement aux heures de dévouement déployées par ces derniers, les bénévoles pour leur travail et leur implication au sein de la communauté. C'est une soirée où le temps s'arrête pour mettre en lumière ces gens qui chaque jour font une différence et sans qui notre ville ne serait pas aussi vivante!

Merci encore d'avoir participé à cette soirée et surtout, merci de vous impliquer comme vous le faites, pour votre organisation, votre communauté, les gens que vous aimez et pour vous!

En souhaitant vous retrouver encore plus nombreux le 21 février 2016 lors de la soirée hommage aux bénévoles!

### **Anaïs Jardon**

Pour le comité organisation de la soirée hommage aux bénévoles



Les jeunes du local des jeunes



Le comité d'accueil des nouveaux arrivants



Membres du comité de culture et embellissement, CADEP et de la M arina

### RENCONTRES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ANIMÉES ET LIBRES

### pour les personnes vivant avec des limitations physiques

proposées par l'APHP (Association des Personnes Handicapées de Portneuf)

Clientèle : Personnes vivant avec des limitations physiques

Horaire: Le vendredi de 10h00 à 15h00

Lieu: Salle du conseil (hôtel de ville) de Portneuf

Coût: 10.00\$ par saison d'activités

Condition préalable : Être membre de l'APHP : 5.00\$ par année

Responsable: Marie Ravelingien au 418 340-1257 ou m.ravelingien@aphport.org

Saison d'activités : PRINTEMPS

Dates: du 10 avril au 19 juin 2015 (11 semaines)

\*Inscription possible en tout temps

Venez briser l'isolement et socialiser.



# Albatros Québec-Secteur Portneuf

### Formation Générale Albatros Sur l'accompagnement en soins palliative

À partir du 19 avril 2015

<u>Durée :</u> 36 heures Coût : 40.00\$

Lieu: CHSLD Pont-Rouge

Pour : Bénévoles accompagnateurs, proches aidants

et personnes voulant apprivoiser la mort.

Inscriptions: 418 284-5078 ou albatrosportneuf@gmail.com





### CVA PORTNEUF 2015

### -GRANDS BESOINS-GRAND BESOIN DE LA CONTRIBUTION DE CHACUNE ET DE CHACUN!

Du 24 avril au 10 mai 2015

Une invitation à contribuer pour la paroisse vous parviendra sous peu par la poste.

Merci à l'avance d'aider à poursuivre son action dans notre communauté.



### La Résidence Portneuvienne

### Pour information(s) ou visite:

contacter le bureau administratif de la résidence au 418 286-4000.

Gilles Émond, président Coopérative de solidarité la Résidence Portneuvienne Les Cercles de Fermières de Portneuf Nord et de Portneuf Ville vous invitent à aller admirer deux œuvres de tricot graffiti qu'elles ont confectionnées afin de célébrer le 100e anniversaire de la fondation des Cercles de Fermières du Québec.

Premier groupement de femmes au Québec et toujours bien vivant, la mission des fermières demeure de sauvegarder leurs savoirs et de transmettre le patrimoine artisanal.

### SURVEILLER CES DEUX ENDROITS CE PRINTEMPS!

-Place du Carrefour - Portneuf Nord

Les Jardins fleuris

-Parc des Berges - Portneuf Sud

Le Vent dans les voiles



Nous sommes toujours à la recherche de nouvelles membres envieuses d'apprendre.

Pour de plus amples informations communiquer avec:

Cercle de Portneuf Nord: Gertrude Beaupré, Présidente Cercle de Portneuf Ville: Jacinthe Hamel, Présidente

### IMPORTANT MESSAGE DE LA FADOQ PORTNEUF

Après de nombreuses années au service de la fadoq, notre présidente et notre secrétaire-trésorière se retirent. Nous tenons à les remercier pour tout le temps qu'elles ont donné au club, spécialement les diners mensuels et les mardis après-midi pour les aînés intéressés.

Il faut maintenant deux nouveaux membres pour compléter le conseil d'administration. Peut-être aimeriez-vous vous impliquer et changer certaines choses! Pour soutenir cet organisme, l'implication de nouveaux bénévoles est nécessaire. Vous êtes Invités à participer à l'assemblée générale annuelle à la salle des Chevaliers de Colomb le 12 mai à treize heures, précédée d'un diner auquel il faut s'inscrire.

La présidente actuelle : Bernadette Langlais 418 286-3224 La secrétaire- trésorière actuelle : Jeanne Hamelin 418 286-6046 Le représentant de Fadoq-Quebec: Mathieu Bonsaint 1 418 876-2123





Fresque historique musicale relatant l'histoire de Donnacona et de Les Écureuils



Vendredi 19 et 26 juin 20h.

Salle Luc Plamondon

Admission 15\$

Réservation 418 285-3177



# **CULTURE ET EMBELLISSEMENT**



### **CCE - Chronique d'avril 2015**



### Chronique printemps 2015

Avec le printemps qui se pointe enfin le bout du nez, le comité culture et embellissement vous propose deux calendriers afin de bien préparer la saison estivale qui s'en vient. Dans un premier temps, voici un calendrier horticole pour la zone 4, tiré de la Revue **Fleurs, Plantes et Jardins 1996-98-99** 

### À faire en avril

- Replacer les bordures de plantation;
- Ajouter du paillis et du compost;
- Semer à l'extérieur les plantes vivaces qui fleuriront l'an prochain;
- Repiquer les annuelles semées précédemment qui ont 2 vraies feuilles;
- Enlever les protections hivernales;
- Traiter les rosiers, les arbres et arbustes sensibles aux insectes et maladies à l'huile de dormance et à la bouillie souffrée;
- Tailler les arbustes à floraison estivale et les arbustes à feuillage décoratif;
- Commencer à fertiliser;
- Vérifier les tuteurs et les supports de grimpants.

### À faire en mai

- Rouler les couvre-sols;
- Diviser et replanter les vivaces et les fines herbes vivaces;
- Finir de tailler les arbres;
- Tailler les arbustes à floraison estivale, à feuillage décoratif, à feuilles persistantes et les plantes grimpantes;
- Tailler les rosiers et les rosiers grimpants;
- Apporter du compost au pied des arbres et arbustes;
- Tailler les arbustes ayant fleuri tôt au printemps;
- Nettoyer les conifères;
- Fertiliser les arbres, les arbustes, les arbustes à sol acide, les conifères, les plantes grimpantes, les haies et les rosiers:
- Transplanter les arbustes et les rosiers les conifères;
- Ajouter du compost au potager;
- Déchaumer la pelouse, réparer et fertiliser.



Votre Comité Culture et embellissement Info: dyaneg@globetrotter.net



# Activités de la SHEP

Prochaine activité de la Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf :

Conférence de Mme Cécile Allard : Jardins d'ombre et de fraîcheur Dimanche le 3 mai 2015, à 9h00 Au bureau municipal de Saint-Léonard de Portneuf 260, rue Pettigrew



**ROUTE DES FLEURS 2015**, 27 juillet: date limite d'inscription pour les jardins privés représentant leur localité respective au concours régional. Visites prévues au cours de la semaine suivante.

Concours PHOTO NATURE PORTNEUF: 1er septembre 2015 (date limite de soumission des photographies).

Détails au http://sheportneuf.fsheq.org/

Thématiques : les plus beaux coins de votre localité, le patrimoine de Portneuf, macro et proxyphotographie, la nature de Portneuf

Concours L'AUDACIEUSE, vote du public le 13 septembre 2015 à la conférence de la SHEP.

Thématique : la citrouille géante

# **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

### CHRONIQUE DE L'INSPECTRICE

Hé oui, l'hiver est enfin terminé et l'approche du beau temps réveille nos envies de rénover ou de construire. Je tiens donc à vous informer de la réglementation. NOTEZ que toute construction que ce soit une remise, un garage, un abri d'auto, un gazébo, un piscine, un patio, etc. ou l'agrandissement d'un bâtiment NÉCESSITE au préalable un permis de construction. Dans le cas où il est difficile de respecter la réglementation en ce qui concerne certains articles, une demande de dérogation mineure peut être déposée. Cette demande doit être déposée AVANT les travaux. Elle est aussi applicable lors de travaux en cours ou déjà exécutés dans le cas où ces **travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.** 

Le fait de construire sans permis est passible d'une amende prescrite au réglement voire même la **démolition ou le déplacement** de la construction si cette dernière est dérogatoire. Si vous prévoyez faire des travaux de rénovation, de construction ou modifier ou ajouter un usage sur votre propriété.

SVP, INFORMEZ-VOUS de la réglementation, je suis disponible du lundi au vendredi aux heures d'ouverture du bureau municipal. Vous pouvez me rejoindre par téléphone au 418 286-3844 poste 25, ou par courriel : <a href="mailto:insp.mun@villedeportneuf.com">insp.mun@villedeportneuf.com</a>, il me fera plaisir de vous informer.

Je vous souhaite une belle saison estivale.

Julie Vallée

# **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

### **GESTION DES EAUX DE DRAINAGE ET DES EAUX DE PLUIE:**

### Gouttières et drain de fondation reliés au réseau

Bien que la réglementation interdise le branchement du drain de fondation et des gouttières de toit au réseau d'égout sanitaire, de nombreuses résidences rejettent toujours leur eau de drainage et de pluie dans le mauvais réseau.

En période de fonte de neige et/ou de pluie abondante, comme nous le vivons régulièrement, cette situation fait qu'une grande quantité d'eau, qui devrait normalement se retrouver dans le réseau d'égout pluvial, ou s'écouler vers les grilles de rue ou vers des coulées naturelles ou dans un fossé, prend la direction des stations de pompage et du système de traitement des eaux usées de la ville. Il en résulte un engorgement important du réseau sanitaire, une augmentation des débits pompés, une diminution du rendement de notre station de traitement et, surtout, une augmentation substantielle des coûts (\$) reliés au pompage et au traitement de nos eaux usées.

Nous vous incitons à vérifier où se dirige l'eau de votre drain de fondation et l'eau en provenance des gouttières de votre maison. S'ils sont branchés au réseau sanitaire, nous vous saurions gré de corriger cette situation pour que l'eau propre ne se retrouve pas dans le réseau d'égout sanitaire.

Ce sont généralement de petites actions individuelles comme celle-ci qui permettent à votre ville de faire des économies substantielles.

### RINÇAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC

Afin d'assurer la qualité de l'eau potable et celle de ses installations, la Ville de Portneuf procédera au nettoyage des réseaux d'aqueduc. À compter du 23 avril 2015, les employés des travaux publics démarreront l'opération de rinçage des réseaux de distribution de l'eau potable.

Durée approximative de ces travaux : 1 mois.

### Objectif et procédure:

Les travaux qui seront menés de jour consistent à nettoyer les réseaux des différents dépôts qui peuvent s'accumuler dans les tuyaux. Pour ce faire, les employés du Service des travaux publics ouvrent les bouches d'incendie situées à des endroits stratégiques et les laissent couler suffisamment pour rincer adéquatement les conduites.

### Que faire si votre eau est brouillée?

Le rinçage d'un réseau d'aqueduc peut avoir comme conséquence de brouiller, troubler l'eau avec de petites bulles d'air ou de colorer l'eau distribuée. Si tel est le cas, ouvrez tous vos robinets d'eau froide durant quelques minutes jusqu'à ce que la situation revienne à la normale. Cette détérioration momentanée des qualités esthétiques de l'eau potable n'affecte en rien sa salubrité. Aucun problème bactériologique n'est généré par cette opération. Suivi du Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1) :

Nous vous rappelons que l'eau potable de la ville de Portneuf est analysée et suivie quotidiennement. De plus, des échantillons d'eau sont expédiés (chaque semaine) à un laboratoire accrédité par le MDDELCC pour fin d'analyse. Tous les résultats obtenus sont acheminés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour un contrôle de qualité.

Page 26

Une voie de choix

# COLLECTE DE BRANCHES, DE RÉSIDUS, DE RETAILLES DE CÈDRES ET RÉSINEUX

### **OUVERTURE SAISON 2015**

Le Service des travaux publics vous offre un site pour disposer de vos branches et retailles. Instructions et exigences pour la disposition : pour bénéficier de ce service, il suffit de transporter vos matières organiques au site de récupération que la ville a spécialement aménagé pour vous. Il est situé au 1000, Avenue Saint-Germain (près du garage Municipal) à l'extrémité nord de l'Avenue Saint-Germain, tout près des cellules de compostage. Ce service est offert sept jours par semaine du 28 avril au 14 novembre 2015.

Instructions pour le dépôt de branches et retailles :

- les branches doivent avoir un diamètre maximal de cinq centimètres (2 pouces) et une longueur maximale d'environ 1,5 mètres (5 pieds);
- les sacs de plastique et cordes sont prohibés;
- les matières organiques devront être exemptes et ne doivent pas être mélangés à aucun autre type de déchets;
- les troncs d'arbres, souches et matériaux secs sont interdits;
- il faut placer les branches et les retailles dans la zone de dépôt situé tout près (au nord) du site de collecte des résidus verts.

### **COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS**

La disposition des résidus verts, c'est la collecte, au site de l'Avenue Saint-Germain, des feuilles, du gazon, des débris de plates-bandes et de jardins. Ces matières représentent près de 20% du poids des ordures qui vont directement à l'enfouissement. Lorsque nous les récupérons, ces résidus verts sont transformés en compost. Les résidus verts ne doivent pas être mélangés à aucun autre type de déchets.

### Résidus verts acceptés lors de la collecte sélective

- · les résidus de nettoyage et autres travaux d'entretien paysager;
- les résidus de déchaumage du terrain;
- · les rognures de gazon, bien que l'on encourage fortement la pratique de l'herbicyclage;
- les résidus du potager et des arbres fruitiers.

### Résidus refusés lors de la collecte des résidus verts

- · les résidus alimentaires (notamment les restes de table);
- la terre et la pierre;
- les souches, les troncs d'arbres et les branches;
- la litière d'animaux.

Au site de dépôt, trois cellules sont installées dont une pour l'arrivage des résidus verts. Les deux autres cellules sont utilisées pour la fabrication de compost. Le gazon laissé sur le terrain constitue un très bon engrais pour le sol. Profitez de l'occasion pour réduire à la source, réutiliser et valoriser les matières résiduelles. Pour plus de renseignements, composez le 418 286-3844 et demandez le Service des travaux publics.

### Merci.

### Les Travaux publics

### Entretien des rues et des trottoirs

Bris causés par le déneigement : à la suite de la saison hivernale, quelques bris de pelouses et de bordures sont rapportés à la Ville. Chaque plainte est vérifiée tôt au printemps. Toutefois, même si la température semble adéquate, nous ne pouvons pas toujours réparer ces dommages rapidement :

- bris des bordures de pavage : l'asphalte chaud n'est disponible qu'à partir de la deuxième ou troisième semaine de mai;
- bris des pelouses : la tourbe n'est habituellement disponible qu'au début de juin.

Si votre propriété a subi des dommages suite aux activités de déneigement (ex. pelouse arrachée, clôture endommagée, arbre brisé, etc.), nous vous demandons de nous fournir une description des dommages et l'endroit où ces bris se sont produits.

Par la suite, faire parvenir votre déclaration au bureau municipal: 297, 1re Avenue. De plus, si vous constatez des dommages résultant du déneigement sur le territoire, les terrains et le réseau routier appartenant à la ville de Portneuf, prière d'informer le responsable des travaux publics au numéro de téléphone suivant : 418 808-8084

### **BALAYAGE DES RUES**

Au cours des prochains jours, le Service des travaux publics procédera au nettoyage et au balayage des rues, stationnements et pistes cyclables. Afin de travailler efficacement, nous vous demandons de communiquer avec les travaux publics si vous nettoyez le devant de votre propriété et accumulez des amoncellements de sable et débris sur la chaussée. Aucun tas de sable ne devrait se retrouver en bordure du pavage afin de maximiser le travail du balai mécanique. De plus, l'accumulation d'une trop grande quantité de sable devant votre résidence pourrait augmenter le risque de projeter des petits cailloux sur votre maison ou dans vos fenêtres.

NOTE: Il est strictement interdit de balayer et d'envoyer du sable ou des détritus dans les grilles pluviales et regards domestiques et pluviaux.



<u>Abri d'auto— Rappel</u>: La période permise pour l'installation d'un abri d'auto est du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai inclusivement

(art. 7.2.6).

# **SERVICE DES LOISIRS**

# RECHERCHE D'UN RESPONSIBLE POUR LE CLUB DE PÉTANQUE

Vous souhaitez prendre en charge le club de pétanque et ses activités, communiquez avec Anaïs Jardon au : 418 286-3844 #28.



Remerciement special à Madame Ginette Proulx et Monsieur Roland Proulx pour leur implication comme responsables du club de pétanque depuis plusieurs années. Nous remercions également les adeptes qui ont pratiqué pendant tout ce temps.

# Cours de Tennis à la Ville de Portneuf

La Ville de Portneuf et L'École de Tennis Pierre Samson vous invitent à la prochaine session de cours de tennis pour Juniors et Adultes.

- -> 1 ere session: Les lundis 18 mai au 22 juin 2015 (date limite d'inscription: 13 mai): 6 semaines
- -> 2ème session: Les lundis 13 juillet au 17 août 2015 (date limite d'inscription: 8 juillet): 6 semaines

Durée: 6 semaines / session (Les cours se donnent les lundis)

Horaire des cours et clientèle visée:	
16 h 00 à 17 h 00: Groupe des 5, 6, 7 et 8 ans	59\$ + taxes
17 h 00 à 18 h 00: Groupe des 9, 10, 11 et 12 ans	59\$ + taxes
18 h 00 à 19 h 00: Groupe Tennis familial (Parent-Enfant)	59\$ + taxes
19 h 00 à 20 h 30: Groupe Adulte Initié (90 minutes)	99\$ + taxes
20 h 30 à 22 h 00: Groupe Adulte Cardio-Tennis (90 minutes)	99\$ + taxes

Les raquettes seront fournies au besoin. Nombre de places limité, réservez tôt!

Pour information et inscription, veuillez contacter:

Pierre Samson Téléphone: 418-929-6061

Courriel: tennisacademie@me.com



en collaboration avec

\*Pour plus d'infos au sujet des cours, consultez le www.tennisacademie.ca



### La Fête de l'Hiver le 14 février 2015

La 6º édition de la Fête de l'Hiver à Portneuf s'est déroulée dans le plaisir et la bonne humeur malgré le froid persistant régnant lors de la journée du 14 février dernier. En effet, les participants aux différentes activités étaient au rendez-vous. Le tournoi de baseball sur glace, activité centrale de la journée, comptait 9 équipes provenant de partout dans la MRC de Portneuf. Les participants sont pour la majorité des joueurs récidivistes qui viennent débattre leur titre à chaque année. Cette année, l'équipe des « Boys » a remporté la victoire et s'est méritée le trophée des « champions » ainsi qu'une bourse offerte par l'organisation.

Pour les plus petits, « l'unité mobile 0-5 ans » était présente pour venir compléter l'offre de jeux gonflables sur le site. Portneuf a également eu la chance de compter sur la présence du porte-parole **Alexandre Genois** de Cap-Santé qui a pris le

temps de faire le tour des infrastructures et participer à l'activité **Wixx** organisée par *Portneuf en forme* en fin d'avant-midi avec les ados. En après-midi, le zumba a fait bouger la foule sur des sons de « reggae town » suite à quoi de la tire sur la neige a été distribuée au coût de 1.00\$ la bouchée. Plus d'une centaine de personnes ont également profité des tours de carriole offerts gratuitement. Pour ce qui est du concours de sculpture sur neige, la formule sera revue l'an prochain afin de rejoindre davantage d'adeptes et ainsi offrir un spectacle visuel aux passants.

Il est important de souligner l'implication des jeunes du local des jeunes qui ont été d'une collaboration indispensable tout au long de la journée ainsi que tous les autres bénévoles qui se sont impliqués de près et de loin dans l'activité. La journée s'est soldée avec le spectacle de Bob Bissonnette qui a su égayer l'assistance à sa manière bien à lui!

Nous remercions l'apport des commanditaires et partenaires indispensables qui sont ACMAT de Cap-Santé, Pizzéria Paquet ainsi que la ville de Portneuf.

Au plaisir de vous revoir l'an prochain pour une 7e édition de la Fête de l'Hiver à Portneuf.

### Anaïs Jardon

Service des loisirs Ville de Portneuf

\*Si vous êtes intéressé à vous impliquer dans le comité organisateur, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

### MOYEN DE FINANCEMENT LUCRATIF

Le service des loisirs de la Ville de Portneuf offre aux individus, organismes et regroupement sportifs ou autres de tenir le bar lors d'activités ou événements de la ville dans le but d'amasser des fonds pour les activités de leur organisation.

Seuls les pourboires reviendront à l'organisation. Pour une activité comme la Fête Nationale, le montant de pourboires amassé peut atteindre 1000,00\$ et plus.

Le formulaire de demande « activité de financement » incluant les informations relatives au fonctionnement d'une demande, les critères de sélection, etc. ainsi que la demande est disponible au bureau municipal au 297, 1re Avenue, Portneuf, ou sur le site internet de la Ville au: <a href="https://www.villedeportneuf.com">www.villedeportneuf.com</a> dans la section *loisirs*.

Les activités ou événements potentiels pour lesquels faire une demande en 2015-2016 sont les suivants:

Fête Nationale: 23 et 24 juin 2015
Fête Nationale: 23 et 24 juin 2016
Fête de l'hiver: 13 février 2016

<sup>\*</sup>Une demande est requise par événement.

# Local des jeunes

Chère population portneuvienne,

C'est le 19 février dernier que se sont déroulées les portes ouvertes du Local des jeunes. Durant cette soirée, les intervenants et moi-même avons accueilli la population afin de faire visiter le local! Nous avons également eu la chance d'avoir un vélo qui confectionne des smoothies, ce qui a fait la joie de plusieurs!

Au courant de la soirée, nous avons également fait un point de presse pour la sortie du nouveau logo! Nous sommes en effet très fiers d'enfin l'annoncer publiquement. Le logo a été conçu par l'infographiste Audrey-Anne Boucher et les jeunes du local ont fait partie du processus afin qu'il soit à leur image.



Nouveau logo, réalisé par Audrey-Anne Boucher. Nous profitons de l'occasion pour faire un bref rappel de nos objectifs ainsi que des règles de vie que nous avons au Local des jeunes :

### -Objectifs:

- -Susciter la participation et la mobilisation des jeunes de la communauté;
- -Offrir un lieu de divertissement aux jeunes;
- -Accompagner et soutenir les jeunes dans leur développement;
- -Favoriser leur épanouissement;
- -Faire de la prévention sur différents sujets.

### -Règles de vie :

- -Respect des autres et des lieux;
- -Se présenter à jeun et ne pas consommer de boissons énergétiques sur les lieux.

## **Horaire:**

<u>12-17 ans :</u> <u>10- 12 ans :</u> Jeudi : 18h00 à 21h30 Samedi : 13l

Vendredi: 18h30 à 22h30 Samedi: 18h30 à 22h30 Samedi : 13h00à 16h00

Audrey Pleau Coordonnatrice du Local des jeunes de Portneuf



Portes ouvertes et point de presse pour le nouveau logo, Le 19 février dernier.

# Cours session printemps



### **ZUMBA MULTI GÉNÉRATIONS**

Horaire: mercredi 10h00 à 11h00

Dates: 8 avril au 27 mai 2015 (8 semaines)

Lieu: Carrefour municipal (salle #1)

Coût: 65.00\$

Professeur : Karine Bertrand (certifiée Zumba) Inscription et paiement sur place auprès du

professeur.

Lundi 19h00 (du 8 avril au 27 mai 2015)

\*Pour les cours de Zumba régulier, il y a possibilité de payer à la carte au professeur, au coût de 10,00\$/cours jusqu'à la fin mai.



### YOGA PRÉNATAL

Horaire: jeudi 10h00 à 11h30

Dates: 2 avril au 21 mai 2015 (8 semaines)

Lieu : hôtel de ville (salle du conseil)

Coût: 15.00\$ (payable également à la carte)
Professeur: Pauline Chamberland 418 285-2642
Information et inscription auprès du professeur.

### **DANSE ENFANTS**

Il s'agit d'un cours dynamique axé sur le plaisir de la danse et visant à suivre pas à pas les chorégraphies simples et amusantes de la monitrice dont le but premier est de s'amuser et de bouger.

Horaire: samedi 9h15 à 10h00

**Dates: 28 mars au 16 mai 2015 (8 semaines)** 

Lieu: Carrefour municipal (salle #1)

Coût: 65.00\$ (payable également à la carte)

**Professeur: Mélanie Jobin** 

Inscription en ligne à: animationdivertdanse.com (dans la section produits danse enfants Portneuf).



### DANSE COUNTRY-POP EN LIGNE

Horaire: mercredi 19h00 à 20h00, débutants mercredi 20h00 à 21h00, intermédiaires Dates: 22 avril au 10 juin 2015 (8 semaines)

Lieu : hôtel de ville (salle du conseil)

Coût: 65.00\$ (payable également à la séance au coût de 10.00\$/cours)

Professeur : Nadia Royer

Inscription et paiement auprès du professeur.



### \*\*INSCRIPTIONS\*\*

27 AVRIL AU 29 MAI INCLUSIVEMENT
DE JOUR, AU 297 IÈRE AVENUE PORTNEUF DE
9H00 À 12H ET DE 13H À 16H30 ET
DE SOIR, LES 28 ET 29 MAI DE 18H À 20H30
AU 451 BOUL. GAUTHIER, PORTNEUF.

C'est le temps de s'inscrire!

# Camp de jour régulier

TARIFS	RÉSIDENT	NON- RÉSIDENT
TEMPS COMPLET		
1ER ENFANT	210\$	293\$
2ÈME ENFANT	160\$	210\$
ENFANT ADDITION- NEL	110\$	169\$

TARIFS	RÉSIDENT	NON- RÉSIDENT
À LA SEMAINE	40\$	50\$

### SEMAINE SUPPLÉMENTAIRE (10 AU 14 AOÛT): 50\$



# comp ados et coop jeunesse de travail

### POUR LES ADOS DE 12 À 15 ANS

- 3 jour par semaine (lundi au mercredi);
- Menus Travaux auprès de la population (peinture, tonte de peluse, etc.);
- Apprentissage de l'auto- gestion;
- Sorties spéciales pour le groupe.
- 2 jours par semaine (jeudi et vendredi);
- Organisation d'activités;
- Initiation au travail de moniteur;
- Animation de groupe;
- Sorties avec le camp.

TARIFS	résident	non-résident
Temps com- plet	175\$	350\$
Temps partiel	120\$	240\$

<sup>\*</sup>Les sorties sont incluses dans les prix.

<u>Le comp de jour de la ville de Portneuf est certifié ACQ!</u>





<u>Formulaire d'inscriptions disponible</u> au : 297, 1re Avenue, Portneuf ou sur le site internet de la ville au <u>www.villedeportneuf.com.</u>



### Le camp de jour de la ville de Portneuf fait un virage santé!

Encore cette année le camp de jour de la Ville de Portneuf fait partie de *Tremplin Santé*, informez-vous sur ce que ce programme comporte en vous rendant sur notre site internet au www.villedeportneuf.com.

<sup>\*</sup>Les enfants inscrits à temps complet seront priorisés.